

Direction Générale des Douanes



NOTE D'INFORMATION N° 17 277/DGD/DU 01 DEC 2011
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Sociétés agréées pour le contrôle de la qualité du café et du cacao destinés à l'export (campagne agricole 2011-2012).

Réf : Arrêté interministériel n° 154 DU 02/11/2011.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble des services et des usagers que les sociétés ci-dessous désignées, sont agréées pour le contrôle de la qualité du café et du cacao destinés à l'exportation, au titre de la campagne agricole 2011-2012.

Ce sont :

1. ACE-CI
2. BUREAU VERITAS
3. KMS
4. PHYTO-CI
5. SCEVE
6. UCCI.

P/ LE DIRECTEUR GENERAL
Préféré Directeur GENERAL ADJOINT

